



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



10. Objet : Demande de subvention communautaire 2022 au titre des anniversaires - Cercle Sportif Volmerange : Célébration des 100 ans

Le Cercle Sportif de Volmerange-les-Mines, association de football centenaire présidée par Monsieur Laurent Vaccaro, a célébré son anniversaire les 4, 5 et 6 juin 2022.

Durant la 1^{er} journée, le club a organisé des plateaux sportifs pour les plus jeunes (U7-U9-U11), des matchs de football pour les U13 avec la participation des équipes des clubs présents sur le territoire communautaire, suivis d'une soirée dansante.

La journée du dimanche a débuté par l'inauguration des vestiaires par la commune, suivie d'un vin d'honneur en fin de matinée. L'après-midi a été consacrée aux événements protocolaires relatifs à la célébration de l'anniversaire de l'association, précédée par un match des anciens contre l'équipe B et suivi par le repas des 100 ans du CS de Volmerange-les-Mines. Enfin, ce week-end festif s'est clôturé le lundi 6 juin par un match opposant l'équipe séniors du club aux joueurs sélectionnés par les élus communautaires.

Le Cercle Sportif de Volmerange-les-Mines a adressé sa demande de subvention le 28 mars 2022. Des compléments ont été apportés les 5 et 18 mai 2022.

Le budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 16 500,00 €, intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 10 000,00 €. Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté dans le dossier, le club pourrait prétendre à une subvention de 10 000,00 € (100 ans x 100 €).

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant que le dossier présenté par l'association « Cercle Sportif Volmerange » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,
Considérant que la demande de subvention fixée à 100 € par année d'existence est égale à 50 % du budget prévisionnel,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 10 000,00 € à l'association sportive « Cercle Sportif de Volmerange » pour la célébration de son 100^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

